



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

**Arrêté de voirie : Changement cadre et tampon Orange, pour Circet.
Entreprise « Univers réseaux » Au 36 sentier des Granges**

ARD2024-037

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, 2213-1,
VU le Code de la voirie routière,
VU la demande de l'entreprise « Univers Réseaux », concernant des travaux de remplacement de cadre et tampon pour le compte de Constructel, en date du 27 mars 2024,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise **Univers Réseaux** dont le siège est situé au 272 rue du 14 juillet 1789, 60250 Balagny sur Thérain réalisera des travaux de rehaussement de chambre et tampon au **36 sentier des Granges, à partir du 08/04/24 pour une durée de 15 jours calendaires.**

Article 2 : La circulation sur la route sera gérée en alternat, manuellement.

Article 3 : L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour mettre en place la signalisation afin d'assurer la sécurité le temps des travaux sur le territoire et de réparer d'éventuels dégâts causés sur le domaine public à la fin du chantier.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- L'entreprise « Univers Réseaux »

Fait aux Contamines-Montjoie
Le 28 mars 2024

Le Maire
François Barbier